



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

à 19h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Jean-Pierre GIRAUD, Joëlle RUBENS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Julien FELLOTT, Marjorie GRIERE-FURTAK, Hugues FELLOTT, David THOMASSET, Priscille DU MANOIR, Karine BOUDOT

Excusés : Didier COMBIER (a donné pouvoir à Catherine BARRIERE)
Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Marjorie GRIERE-FURTAK)
Béatrice BOUGAIN

Secrétaire de séance : Julien FELLOTT

Le compte rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Tour des commissions communales

1.1. Commission « Finances »

La municipalité doit rembourser la somme de 1 286 € correspondant à un trop perçu de la taxe d'habitation. N'ayant pas eu l'information pour anticiper cette dépense, les crédits ne sont pas prévus au budget 2023.

Afin de pouvoir procéder au mandatement, Madame le maire explique aux membres du Conseil avoir utilisé la fongibilité pour transférer 1 286 € du compte 60628 (chapitre 011 « charges à caractère générales ») au compte 739118 (chapitre 014 « atténuations de produits »).

1.2. Commission « Ecole »

Un mois et demi après la rentrée scolaire, la mairie constate que la fréquentation de la garderie périscolaire du matin et du soir implique de modifier l'effectif du personnel communal sur certaines tranches horaires. Madame Priscillia BERRY sera donc présente à la garderie le lundi et le jeudi matin de 7h30 à 8h20 (jours où il y a régulièrement plus de 15 enfants) au lieu du vendredi après-midi.

Le wifi a été installé dans toutes les classes et à la garderie périscolaire.

La pompe à chaleur devrait être installée pendant les vacances de la Toussaint.

1.3. Commission « Urbanisme »

La commission présente aux membres du Conseil les 2 OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) portant sur deux parcelles constructibles qui seront intégrées dans le nouveau PLUIH. Il s'agit d'une parcelle à l'entrée Est du bourg à droite et d'une parcelle le long de la route de la croix de fer.

Ces OAP correspondent à une sorte de cahier des charges avec des préconisations à respecter sur le nombre de constructions, les différents critères architecturaux, les accès, le planning de construction et le type de logement souhaité.

1.4. Commission « Bâtiments et espaces communaux »

Les travaux de rénovation (peinture) de la salle de motricité se feront pendant les vacances de la Toussaint.

Une réunion est prévue le mercredi 8 novembre avec le CAUE pour continuer le travail de réflexion sur l'aménagement de la maison centre bourg.

L'architecte choisi pour les travaux de rénovation du logement à côté de l'auberge va rencontrer les artisans pour établir les devis et le budget prévisionnel des travaux.

1.5. Commission « Auberge »

Le portail de l'auberge sera changé dans l'hiver. Un radiateur sera installé dans la cuisine.

1.6. Commission « Voirie »

L'inventaire des travaux envisagé pour l'année 2024 a été transmis à l'Agglo pour une coordination entre le prévisionnel communal de réfection de la chaussée et d'éventuelles rénovations du réseau d'eau.

Un travail de réflexion sur la sécurisation de la route de la Fouillouse est programmé pour début 2024.

1.7. Commission « Environnement » - Aire de loisirs

La municipalité déplore de nouvelles dégradations sur l'aire de loisirs : filet des cages brûlé, terres et cailloux étalés sur le terrain de jeux.

Les trous pour les plantations des arbres sur l'aire de loisirs ont été réalisés par les cantonniers. Les nouveaux jeux sont commandés et la livraison est prévue pour la fin de l'année.

1.8. Commission « Communication »

Le design du site internet de Rivolet est acté, et la rédaction de la partie « démarches administratives spécifiques à la commune » est terminée.

Une fois que le site sera mis en production fin novembre, il conviendra d'alimenter les pages de textes et de travailler sur les articles.

2. Informations et questions diverses

Le Conseil communautaire du 10 avril 2024 se tiendra à la salle des fêtes de Rivolet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50